

FLASH INFO

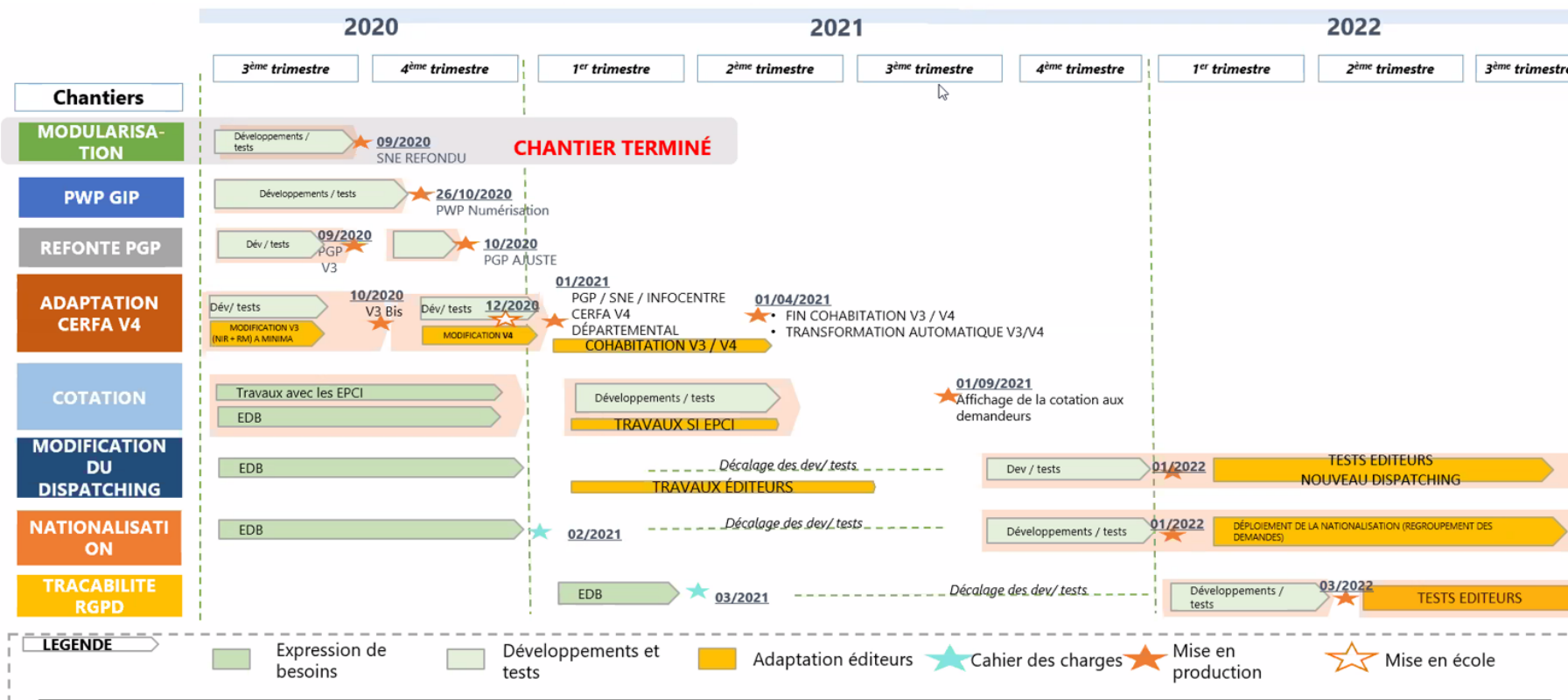
Le 22/10/2020 - Numéro 4



Introduction

Comme nous vous en avons informé précédemment, les échéances des évolutions sont amenées à évoluer régulièrement. Ci-dessous certains des éléments présentés lors du dernier **webinaire « éditeurs de logiciel interfacés avec le SNE »**, ayant eu lieu le **15 octobre 2020**.

La nouvelle feuille de route des évolutions du SNE (mise à jour du 15 octobre)



L'ajout de champs obligatoires sur le Cerfa V3

- Comme vous en avez été informés lors d'un précédent bulletin d'information certaines modifications devaient être apportées à la V3 afin de préparer le passage du SNE en V4. Ces modifications, décrites ci-dessous, seront mises en place à partir du **2 novembre 2020**.

Pour rappel :

- Les objectifs de la modification d'interfaces du Cerfa V3:
 - Anticiper la collecte du NIR et préparer la procédure de nationalisation du numéro unique
- **Les évolutions à retenir**
 - Le **NIR devient obligatoire** pour l'attribution du numéro unique, la création d'une demande suite à séparation et le renouvellement (même si le NIR est déjà dans la base)
 - Au moins une **ressource mensuelle devient obligatoire**

Les évolutions majeure de la feuille de route

- Le chantier « cerfa V4 » est décalé de 4 mois.
 - Le cerfa sera mis à disposition des demandeurs le 1^{er} Janvier. La mise en école est prévue début décembre 2020.
- La phase de cohabitation V3-V4 est prévue de janvier 2021 à avril 2021.
- Le chantier cotation est priorisé pour sécuriser la date de mise en production au 1^{er} septembre 2021.
- La nationalisation et le dispatching sont reportés à janvier 2022.
- La taçabilité RGPD est reportée à mars 2022.

Nous contacter

Aatiko Conseils

Gestionnaire territorial S.N.E.

04 78 08 99 68

assistance@aatiko.fr

Du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00